



En ordre de marche

Quelques semaines après l'installation de la nouvelle assemblée et de l'exécutif, la région est en ordre de marche, au service des habitants. Notre premier objectif est d'assurer la continuité du service public régional, en faisant notamment en sorte qu'il n'y ait aucune rupture dans les financements de la région aux acteurs qui en dépendent. L'avance que nous avons prise nous permettra de voter notre premier budget, un mois avant l'échéance prévue par la loi: bonne nouvelle pour fixer le cap de la nouvelle région et répondre aux besoins les plus urgents. Notre deuxième objectif est de mobiliser pour construire collectivement cette nouvelle région. Avec toute mon équipe, nous sillonnons le territoire régional et rencontrons l'ensemble des acteurs, pour engager le dialogue et partager nos priorités en matière d'emploi, de solidarité et d'écologie. L'un de nos premiers chantiers consiste justement à prendre toute notre part dans la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'emploi du président de la république, en multipliant et en accélérant les formations des demandeurs d'emploi aux métiers qui recrutent. Ma détermination est intacte et notre envie d'agir plus forte que jamais. Ensemble, nous allons construire la Bourgogne-Franche-Comté.

Marie-Guite Dufay
Présidente de la région
Bourgogne-Franche-Comté

> CONSTRUIRE LA RÉGION

L'appel de Marie-Guite Dufay aux forces vives



Marie-Guite Dufay, entourée de ses vice-présidents et conseillers régionaux délégués, a présenté ses vœux aux forces vives fin janvier. 700 personnes avaient fait le déplacement.

A l'occasion de ses vœux aux forces vives, vendredi 26 février 2016, à Dijon, Marie-Guite Dufay a appelé à la mobilisation de tous pour relever trois défis: construire la nouvelle région, mener la bataille de l'emploi et faire émerger un modèle de développement plus durable.

« Les engagements que j'ai pris seront complétés par les propositions qui émaneront des forces vives du territoire, dès lors qu'elles serviront l'intérêt général et les valeurs que nous portons », a affirmé Marie-Guite Dufay. Pour construire la nouvelle région avec les acteurs socio-économiques, les collectivités, les élus et les citoyens, la présidente a décidé la mise en place d'un large dispositif de concertation: rencontres thématiques, journées citoyennes, cafés-débats citoyens... Elle a également sollicité le CESER (conseil économique, social et environnemental régional) sur les outils et

les conditions pouvant permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer la participation de tous aux politiques publiques régionales. Concertation et avis du CESER permettront d'enrichir la réflexion sur la préparation du budget 2017.

Bataille pour l'emploi et un développement plus durable

Marie-Guite Dufay a aussi confirmé aux forces vives la mobilisation de la région contre le chômage et le nécessaire changement de modèle de développement, plus durable et plus équitable. « La région, a-t-elle insisté, peut devenir un territoire à énergie positive et zéro déchet. Elle devra aussi faire des choix volontaristes en matière de développement des énergies renouvelables, de transport, d'aménagement du territoire, de gestion de l'eau, et de lutte contre les pollutions. »

LE CHIFFRE

2,56 millions
d'hectares de
surface agricole
en Bourgogne-
Franche-Comté.

DERNIÈRE MINUTE

Concertation: les premiers rendez-vous

La région organise huit journées de territoire de mars à mai pour aller à la rencontre des élus et des partenaires. A l'occasion de ces déplacements, Marie-Guite Dufay sera accompagnée de ses vice-présidents. La journée du 3 mars, dans l'Yonne, a été consacrée aux nouvelles

ruralités. Celle du 10 mars, en Saône-et-Loire, est dédiée à l'économie. Le 15 mars, dans la Nièvre, formation, orientation et emploi sont à l'ordre du jour. Le 29 mars, sur l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt, la journée a pour thème les mobilités.

> ASSEMBLÉE

Le choix du non cumul des mandats

Vice-présidences, délégations, constitution des commissions... un important travail a été mené, dès janvier, pour permettre aux élus régionaux de se mettre rapidement au service des Bourguignons et des Francs-Comtois.

100 élus composent désormais l'assemblée de la région Bourgogne-Franche-Comté. Compte tenu du nombre important de délibérations, cette assemblée délègue une partie de ses attributions à la commission permanente qui se prononce sur toutes les décisions courantes de la région (subventions, commande de prestations, etc.). Sa composition est fixée à 33 membres, contre 57 et 43 dans les deux anciennes régions. De la même façon, les vice-présidents sont au nombre de 15, contre 25 auparavant. Chaque vice-président s'est engagé à renoncer à une fonction dans un exécutif d'une collectivité de plus de 10 000 habitants, afin de s'investir pleinement au service de la nouvelle région.

La présidence de la commission finances confiée à l'opposition

Cinq commissions thématiques ont par ailleurs été formées : finances, citoyenneté et évaluation des politiques publiques, fonds européens et contrat de plan ; développement économique pour l'emploi, économie sociale et solidaire, agri-



La nouvelle assemblée s'est réunie les 4 et 21 janvier à Dijon, à l'hôtel de région.

culture, bois, forêt, montagne, parcs, tourisme ; apprentissage et formation professionnelle, lycées, enseignement supérieur, recherche ; développement des territoires, transports, déplacements, intermodalités, écologie, énergie, santé, infrastructures numériques ; culture, relations internationales, sport, jeunesse et vie associative, laïcité, lutte contre les discriminations, égalité homme-femme. Sur proposition de la présidente Marie-Guite Dufay, l'assemblée a choisi

de confier la présidence de la première commission au groupe « Union des républicains, de la droite et du centre ». C'est Alain Joyandet qui a été désigné. Enfin, 21 conseillers régionaux ont reçu une délégation et des représentants de la région ont été désignés dans tous les lycées et les organismes régionaux, en particulier les trois régions franc-comtoises : ARDEA (structure qui gère les avances remboursables pour les très petites entreprises qui investissent), pôle énergie et FRAC (fonds régional d'art contemporain).

Aucun vice-président n'aura de responsabilité dans l'exécutif d'une collectivité de plus de 10 000 habitants.

> FINANCES

Pas de rupture dans les financements de la région



Les prochaines sessions plénières, le 18 mars et le 29 avril, seront consacrées au budget.

Les élus régionaux voteront, le budget primitif 2016 le 29 avril. Dans l'attente, des crédits ont déjà été débloqués pour honorer les dépenses obligatoires de la région et soutenir certaines structures fragiles. Le travail sur la préparation

400 structures aidées

En anticipation du vote du budget, l'assemblée régionale a débloqué, le 21 janvier, plus de 245 millions d'euros pour le financement des dépenses

du budget 2016, obligatoires de la collectivité : fonctionnement des lycées, des centres de formation d'apprentis, des instituts de formation en soins infirmiers, exploitation des TER, gestion des fonds européens, versement des participations aux organismes dont la région est membre, etc. « Ces crédits complètent le dispositif de sécurisation de près de 400 structures, voté en 2015 par les deux assemblées », a précisé Michel Neugnot, vice-président en charge des finances. En effet, les deux régions ont voté, à l'automne dernier, une aide de près de 10 millions d'euros, permettant à ces organismes de faire face à leurs dépenses dès janvier : une subvention pour le premier semestre 2016, à hauteur de 50 % de celle attribuée en 2015. Et, pour les festivals et manifestations qui se déroulent du 1^{er} janvier au 31 août 2016, une même aide a été accordée.

obligatoires de la collectivité : fonctionnement des lycées, des centres de formation d'apprentis, des instituts de formation en soins infirmiers, exploitation des TER, gestion des fonds européens, versement des participations aux organismes dont la région est membre, etc. « Ces crédits complètent le dispositif de sécurisation de près de 400 structures, voté en 2015 par les deux assemblées », a précisé Michel Neugnot, vice-président en charge des finances. En effet, les deux régions ont voté, à l'automne dernier, une aide de près de 10 millions d'euros, permettant à ces organismes de faire face à leurs dépenses dès janvier : une subvention pour le premier semestre 2016, à hauteur de 50 % de celle attribuée en 2015. Et, pour les festivals et manifestations qui se déroulent du 1^{er} janvier au 31 août 2016, une même aide a été accordée.

> EMPLOI/FORMATION

Priorité à l'emploi !

La région présentera, lors du débat d'orientations budgétaires du vendredi 18 mars, ses mesures d'urgence pour accompagner le plan pour l'emploi du président de la république. Lors de sa rencontre le 18 janvier dernier avec les présidents de régions, le premier ministre avait en effet annoncé que les régions seraient en charge de la mise en route du plan de formation d'urgence de 500 000 chômeurs. La région Bourgogne-Franche-Comté propose ainsi de poursuivre le travail partenarial engagé avec Pôle emploi qui doit aboutir à la complémentarité des achats de formation et à la mise en place d'objectifs en termes de prescription - orientation. Elle souhaite également intervenir sur trois axes. D'abord la



formation des demandeurs d'emploi grâce à des dispositifs spécifiques adaptés aux besoins de formation de chaque bassin et de chaque formation. Deuxième axe : la mise en œuvre d'un service de l'orientation renforcé afin de guider et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs projets et leurs parcours. Enfin, la région souhaite consolider les mesures innovantes de formation qui constituent un levier réel d'accès à l'emploi.

> INSTITUTION

Nom de la région : donnez votre avis !



Marie-Guite Dufay a dévoilé à la presse, mardi 16 février, le dispositif mis en place pour la concertation sur le choix du nom de la région avec Maude Clavequin, vice-présidente.

« Bourgogne-Franche-Comté », c'est le nom donné provisoirement à la nouvelle région par la loi du 16 janvier 2015. Une concertation sur son nom définitif a débuté le 16 février.

Le choix du nom de la région est très encadré par la loi : « Bourgogne-Franche-Comté » est né de la juxtaposition des dénominations des anciennes régions, dans l'ordre alphabétique. Un nom provisoire que la collectivité devra proposer d'adopter ou de modifier d'ici le 1^{er} juillet 2016. Il fera l'objet d'un texte soumis aux élus régionaux fin juin.

Le Gouvernement officialisera cette appellation avant le 1^{er} octobre 2016.

Un formulaire sur internet

Pour choisir son nom, la région procède à une concertation publique jusqu'au 13 mars comme le prévoit la loi. L'avis des maires, des élus des deux conférences territoriales de l'action publique de Bourgogne et de Franche-Comté*, des membres du CESER, des lycéens, des apprentis et de la population a été sollicité. Un

formulaire est en ligne sur le site internet de la région pour que chacun puisse s'exprimer sur le maintien ou non de la dénomination actuelle. La possibilité est également laissée aux internautes de proposer un autre nom. Suite à cette concertation, l'assemblée régionale débattera le 18 mars.

* instance qui rassemble les représentants des départements, des agglomérations, des délégués de maires et de communautés de communes, et un représentant de l'État.

bourgognefranchecomte.fr/nomregion



Marie-Guite Dufay, présidente de la région

« Le nom de la région est important pour ses habitants. C'est pourquoi, j'ai engagé une concertation où chacun, en particulier les jeunes, pourra faire part de son avis. Un premier signe de la méthode que je souhaite utiliser pour construire la région ensemble. »

> en bref



ÉCONOMIE

La région, chef de file

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) donne à la région une compétence exclusive sur les aides aux entreprises (subventions, prêts, fonds d'investissement...). Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont, eux, une compétence exclusive en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise. Quant aux départements, ils ne pourront plus intervenir à compter du 31 décembre 2016. La région est, par ailleurs, en charge de l'élaboration, en 2016, d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Les actes des EPCI et des communes en matière de développement économique devront être compatibles avec ses orientations.

TRANSPORTS

Un rôle accru pour la région

La nouvelle région dispose de pouvoirs étendus dans le domaine des transports. Outre l'organisation et le financement du service TER, elle coordonne, à l'échelle régionale, les politiques conduites par les collectivités en matière de mobilité : offre de services, information des usagers, tarifs... Elle sera aussi chargée d'organiser, à la place des départements, les transports interurbains (hors agglomérations) à partir du 1^{er} janvier 2017, et les transports scolaires à partir du 1^{er} septembre 2017.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La région, acteur incontournable

La région est un acteur majeur du développement et de l'aménagement des territoires. Elle est en charge de l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Un document qui devra être élaboré d'ici janvier 2019. Ce schéma fixera des objectifs, à moyen et long terme, en matière notamment d'équilibre des territoires, d'implantation des infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, de maîtrise et valorisation de l'énergie, d'habitat, etc.

Préparer les lycéens aux métiers de demain



Le lycée Mathias à Chalon-sur-Saône disposera en avril d'un nouvel espace de 1500 m² dédié aux sciences.

Des pôles dédiés aux sciences ont vu ou vont voir le jour dans les lycées Pasteur à Besançon (Doubs) et Mathias à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Après plus d'un an et demi de travaux, la rénovation du bâtiment « Chamars » du lycée Pasteur de Besançon, construit en 1960 et qui abritait des salles d'enseignement général, la vie scolaire et des ateliers d'arts appliqués, est terminée. Il accueille aujourd'hui un

pôle sciences ultramoderne, comprenant des salles de travaux pratiques et d'enseignement, des laboratoires, etc. L'objectif est de répondre aux enjeux pédagogiques, tout comme au lycée Mathias à Chalon-sur-Saône où une extension d'environ 1550 m² accueillera l'ensemble des locaux nécessaires aux enseignements scientifiques. Ces locaux bénéficieront d'un équipement adapté (paillasse, armoires, hottes...). D'un coût de 5,2 millions d'euros, les

travaux, débutés en janvier 2015 dans ce lycée, devraient se terminer en avril. Ils permettront également de pallier le déficit en surfaces pour cet établissement datant des années 60, tout en répondant à des objectifs d'efficacité énergétique. Au lycée Pasteur, la création de ce pôle s'inscrit aussi dans le cadre d'une opération de restructuration importante, réalisée selon les normes « bâtiment basse consommation » (BBC) et dont le montant s'élève à 5,4 millions d'euros.



Stéphane Guiguet, vice-président en charge des lycées

“Nous sommes mobilisés pour investir dans le lycée de demain : un lycée plus moderne, plus accessible, plus économique, ouvert sur son environnement, adapté aux aspirations des jeunes comme aux besoins de l'économie.”

> ADMINISTRATION

Valérie Chatel, nouvelle directrice générale des services



Valérie Chatel, 56 ans, a pris ses fonctions de directrice générale des services (DGS) de la région le 15 février.

Parmi ses missions, elle aura notamment à piloter la réflexion et la mise en œuvre de la

nouvelle organisation des services de la collectivité. Un chantier d'envergure pour la DGS, qui bénéficie d'une grande expérience en matière de ressources humaines. Valérie Chatel était en effet, depuis 2012, directrice générale adjointe du pôle ressources de la région Rhône-Alpes.

Elle a par ailleurs publié en 2014 un guide sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Formée en philosophie à l'université de Lille 3, elle a ensuite suivi le cursus des administrateurs territoriaux à l'INET de Strasbourg.

Valérie Chatel a entre autres occupé, de 1992 à 1998, le poste de chargée de coordination du pôle affaires juridiques et audit interne à la communauté urbaine de Lille Métropole. De 2000 à 2008, elle fut directrice générale adjointe chargée des ressources humaines et de l'organisation de Lille Métropole, avant d'occuper le poste de directrice générale adjointe chargée des ressources humaines et de l'administration générale du département du Nord, de 2008 à 2012.

> agenda

15 MARS

Assemblée plénière du CESER
9h30, Besançon

18 MARS

Assemblée plénière de la région
10h, Dijon

Une session consacrée aux orientations budgétaires. Rendez-vous sur le site internet de la région www.bourgognefranche-comte.fr pour suivre cette assemblée en direct.

14 AU 20 MARS

6^e édition de la semaine de l'industrie

Au programme : journées portes ouvertes en entreprises, conférences, ateliers pédagogiques en milieu scolaire ou encore jeux concours autour de l'industrie. www.bourgognefranche-comte.fr

22 AU 24 MARS

Salon Smile, salon des métiers industriels et de l'entreprise pour les jeunes et les demandeurs d'emploi.

Micropolis-Besançon

25 MARS

Date limite d'inscription au Joli mois de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

Collectivités, établissements scolaires, associations, entreprises, financés ou non par l'Union européenne... Du 1^{er} au 31 mai, participez au Joli mois de l'Europe ! Une manifestation qui vise à sensibiliser les citoyens sur la place qu'occupe l'Europe dans leur vie quotidienne et à faire vivre l'idée européenne. Inscription sur jolimoiseurope-bourgognefranche-comte.fr

> groupes politiques

- Notre région d'avance-La gauche unie > guillaume.badet@bourgognefranche-comte.fr

- Union des républicains, de la droite et du centre > anne.gautheron@bourgognefranche-comte.fr

- Les patriotes, Front national > groupefn@bourgognefranche-comte.fr

> En actions, une publication de la région

Directrice de la publication :
Marie-Guite Dufay

Directeurs de la rédaction :
Benoît Chaumont, Philippe Lancelle

Rédactrice en chef :
Edith Choumiloff

Rédaction : Estelle Chevassu, Claire Colin

Conception/Maquette : L. Rozier

Mise en page : Laurence Rozier

Photos : Vincent Arbelet, David Cesbron, Michel Joly, Philippe Maupetit, Hervé Regnault architecte

Impression : Estimprim

Issn : en cours